

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
21 juin 2023**

PUBLIE LE : 23 JUIN 2023

Délibération n°230621-7 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président sortant le quatorze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JAOUEN, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur Jean-François PERRAULT, Président du Syndicat Intercommunal nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 21 JUIN 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES :

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour l'élection du Président 8 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 6 octobre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2023-19

OBJET : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 3

Il a été décidé de signer l'avenant 3 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux, ayant pris effet au 1^{er} janvier 2022, modifiant l'article 5-3 de la convention en supprimant l'obligation de titres semestriels.

Décision n°2023-20

OBJET : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires »

Il a été décidé d'ajuster, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision 2021 sur 2023 pour un montant de 175 € et d'inscrire cette dotation à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » sur l'exercice 2023.

Décision n°2023-21

OBJET : Marché MP21D « Nettoyage et entretien des locaux du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi » – Avenant 1 de modification du prix

Il a été décidé de signer, avec la société Intra-Net Propreté, sise 4 rue Louis Blériot 78130 Les Mureaux, un avenant 1 au marché MP21D « Nettoyage et entretien des locaux du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi », ayant pour objet de modifier le coût annuel, hors révision, à hauteur de 9 142,80 euros HT à la date de reconduction du marché, soit le 1^{er} février 2023, caractérisant ainsi une évolution du coût initial hors révision de 9,09%.

Fait à Marly-le-Roi

22/06/2023

Transmis en préfecture et affiché le

23/06/2023

Pour Extrait Conforme

Emmanuelle RAMPAZZO
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal